

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

RÉUSSIR LE 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Feuille de route
2020-2021



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE LA CULTURE



ÉDITO



Jean-Michel Blanquer,
ministre de l'Éducation
nationale et de la Jeunesse



Franck Riester,
ministre de la Culture

La culture, les arts, leurs pratiques, sont des dimensions essentielles de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des enfants. Parce qu'ils œuvrent à l'émancipation de chacun, ils sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités. Le président de la République s'est donc engagé à ce que chaque enfant bénéficie d'un parcours artistique et culturel de qualité pendant sa scolarité. Nos deux ministères se sont mobilisés dès 2017, avec des moyens nouveaux, pour que 100 % des élèves soient concernés à la fin du quinquennat.

En 2018, à la faveur du nouveau plan interministériel À l'École des arts et de la culture, nous avons renforcé notre coopération autour de cinq domaines prioritaires : le chant, la lecture, l'éducation du regard à travers les œuvres d'art, l'expression orale et l'éducation aux médias et à l'information.

Les premiers résultats sont là : une enquête conjointe et inédite, menée par nos deux services statistiques, a montré que 75 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'éducation artistique et culturelle au cours de l'année scolaire 2017-2018.

En 2020, nous redoublons d'efforts pour permettre à tous les jeunes de 3 à 18 ans de participer à la vie artistique et culturelle. C'est pourquoi, nous portons, ensemble, l'acte II du plan À l'École des arts et de la culture.

Les cinq axes prioritaires sont réaffirmés. Ils devront s'accompagner dans chaque académie de la mise en œuvre de temps forts qui leur sont associés. La stratégie commune de nos deux ministères s'appuiera sur l'identification d'établissements n'ayant pas ou peu bénéficié de projets artistiques et culturels durant l'année précédente. Si tous les élèves sont au cœur de cette politique ambitieuse, les lycéens professionnels feront l'objet d'un plan d'action ciblé.

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle sera favorisée par la création de nouveaux outils de pilotage partagés avec les collectivités territoriales et par la structuration de l'offre de formation et des ressources disponibles.

Nous savons pouvoir compter sur la mobilisation de toutes et tous pour atteindre notre objectif commun : mettre les arts et la culture au cœur de la vie des enfants, et au cœur de la vie des territoires.

Vive les arts et la culture à l'école !

RÉUSSIR LE 100 % EAC

Feuille de route 2020-2021

Les arts et la culture prennent part à la pluralité et à la richesse des apprentissages des enfants. Contribuant à la dimension sensible de l'éducation, ils participent à l'épanouissement des élèves, comme à la capacité à penser par soi-même et à s'exprimer dans toute sa singularité.

Parce que l'éducation aux arts et à la culture œuvre à l'émancipation de chacun, elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Le président de la République s'est engagé à ce que **tous les enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel cohérent et exigeant** durant le temps de leur scolarité. Cet objectif de 100 % sera atteint par un déploiement progressif sur la durée du quinquennat.

Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle

Selon les termes de la **charte de l'éducation artistique et culturelle, qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements**, l'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur trois piliers : il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

1 La connaissance : l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.

2 La pratique artistique : elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets en commun, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.

3 La rencontre avec les œuvres et avec les artistes : elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

Des résultats encourageants en 2019

Pour atteindre l'objectif de 100 % d'élèves bénéficiant d'une telle EAC, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Culture ont mis en place une politique commune qui monte en puissance, grâce à l'action conjointe de l'ensemble des acteurs et des collectivités territoriales.

Ainsi, l'enquête menée conjointement par les deux services d'études et de statistiques des ministères montre que 75 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'EAC en 2017-2018.

L'analyse des résultats met en lumière deux facteurs de réussite :

- la nécessité de valoriser le travail d'équipe et de conforter les professeurs et les chefs d'établissement dans leur rôle de porteur de projets artistiques culturels ;
- l'importance de favoriser le développement et la pérennisation des partenariats existants entre les écoles et les établissements et les institutions culturelles.

Cette enquête inédite sera reconduite chaque année par les deux ministères.

Une action ciblée en direction des élèves qui ne bénéficient pas encore d'actions artistiques et culturelles

À l'appui de ces résultats, l'engagement des deux ministères se poursuit autour de cinq orientations prioritaires présentées en septembre 2018 : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique.

Pour chacune de ces priorités, des temps forts permettront une valorisation régulière et un partage avec les familles.

Parallèlement, plusieurs projets viseront la création d'un environnement favorable à la généralisation de EAC, que ce soit par la création d'une culture commune, la diffusion de ressources et une meilleure évaluation des actions menées.

Objectifs 2020-2021

- Une action ciblée sur les classes n'ayant pas bénéficié de projets artistiques et culturels au cours de l'année précédente : il s'agit en particulier de remédier au déséquilibre constaté entre les élèves des réseaux d'éducation prioritaire et hors réseaux (55 % des collégiens de Rep déclarent avoir participé à une action ou un projet artistique et culturel au cours de l'année écoulée, contre 64 % hors Rep).
- Une action ciblée sur les lycées professionnels : dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle engagée à la rentrée 2019, les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la Culture travaillent au développement de l'EAC au sein de ces établissements. Un plan d'action spécifique pour le déploiement du pass Culture dans ces lycées sera mis en œuvre.
- Un label pour valoriser l'engagement des territoires : la labellisation Objectif 100 % EAC de collectivités territoriales, portée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, interviendra en 2020, avec l'appui d'un guide spécifique. Cette labellisation vaudra reconnaissance de l'engagement des collectivités territoriales, actrices essentielles du développement de l'EAC. Elle permettra de valoriser, développer et pérenniser des projets innovants, reflets de l'attractivité de chaque territoire, à partir des priorités identifiées conjointement par l'État et les collectivités.

SOMMAIRE

1	Un parcours artistique et culturel adapté à chaque âge.....	7
	Des enseignements artistiques renforcés	7
	Des actions artistiques et culturelles tout au long de la scolarité	7
2	Les axes prioritaires de la généralisation de l'EAC	9
	Chanter	9
	Lire.....	10
	Regarder	11
	S'exprimer à l'oral	13
	Développer son esprit critique	13
3	Une stratégie globale pour favoriser la généralisation de l'EAC	15
	Former les acteurs de l'EAC	15
	Diffuser les ressources	16
	Évaluer le 100 % EAC	17
	Charte pour l'éducation artistique et culturelle	19
	Coordonnées	20



UN PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL ADAPTÉ À CHAQUE ÂGE

.....

L'action mise en place par les deux ministères doit permettre à 100 % des élèves de bénéficier d'ici 2022 d'un parcours cohérent, de l'entrée à l'école maternelle à 3 ans jusqu'à l'octroi à 18 ans du pass Culture. Le parcours d'EAC s'appuie sur les enseignements artistiques, mais vise une présence plus générale et multiforme des arts et de la culture, notamment par le biais de projets ayant une ambition pluridisciplinaire.

.....

● DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES RENFORCÉS

Les enseignements artistiques constituent un axe structurant pour le développement des arts et de la culture à l'École. Ils sont obligatoires de l'école élémentaire à la fin du collège. Depuis la rentrée 2019, ils constituent un enseignement de spécialité au lycée et ne sont plus associés à une filière en particulier.

- **À l'école élémentaire** : tous les élèves bénéficient dès le CP et jusqu'en CM2 de 2 heures d'enseignements artistiques consacrées à l'éducation musicale et aux arts plastiques.
- **Au collège** : chaque semaine, tous les élèves bénéficient d'une heure d'éducation musicale et d'une heure d'arts plastiques ainsi qu'un enseignement de l'histoire des arts porté par l'ensemble des disciplines.
- **Au lycée** : la réforme du baccalauréat 2021 ne limite plus l'enseignement artistique à une filière en particulier. En classes de première et de terminale, les élèves peuvent ainsi choisir **l'enseignement de spécialité arts** (4 heures hebdomadaires en première et 6 heures en terminale) et l'associer à d'autres enseignements de spécialité. Cet enseignement est décliné dans sept domaines : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, danse, arts du cirque. Les élèves peuvent également suivre un enseignement optionnel (3 heures hebdomadaires) dans ces mêmes disciplines. Il existe, par ailleurs, **deux baccalauréats technologiques spécialisés** : sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) et sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (nouvelle série S2TMD, rénovée en 2019).

● DES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'objectif du 100 % EAC passe également par la généralisation d'ici 2022 des actions culturelles et artistiques chaque année pour tous les élèves, en complémentarité avec les enseignements artistiques.

Chaque année, à l'école maternelle et élémentaire, les élèves :

- consacreront 10 % de leur temps scolaire aux enseignements et aux pratiques artistiques ;
- connaîtront au moins deux temps forts culturels : fréquentation d'un établissement culturel (musée, cinéma, etc.), spectacle (théâtre, danse, concert, opéra, arts du cirque), visite d'un lieu ou monument patrimonial (château, église, lavoir, calvaire, patrimoine industriel, mais aussi lieu de patrimoine naturel, etc.) ou découverte d'un patrimoine immatériel (forme artistique traditionnelle, artisanat, gastronomie, fête et tradition locales, etc.), rencontre avec un créateur ou un interprète ;
- emprunteront toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité ;
- chanteront dans la chorale de leur école ;
- pourront profiter d'activités périscolaires artistiques et culturelles de qualité, dans le cadre du Plan mercredi : 100 000 places supplémentaires pour les enfants seront ouvertes en 2020, soit 500 000 en tout.

Chaque année, dans les collèges, les élèves :

- suivront des enseignements artistiques enrichis par des partenariats culturels de qualité ;
- connaîtront au moins deux temps forts culturels ;
- bénéficieront d'un atelier d'éducation aux médias et à l'information ;
- chanteront, s'ils le souhaitent, dans une chorale ;
- pourront assister aux séances hebdomadaires de leur ciné-club.

Chaque année, dans les lycées, les élèves :

- pourront participer à un atelier de recherche et de création (arts plastiques, musique, danse, théâtre, etc.) en partenariat avec les réseaux culturels ;
- connaîtront au moins deux temps forts culturels ;
- pourront assister aux séances hebdomadaires de leur ciné-club ;
- seront sensibilisés aux possibilités offertes par pass Culture.



LES AXES PRIORITAIRES DE LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

.....

Afin d'atteindre le 100 % EAC pour tous les élèves, des priorités ont été définies pour l'action conjointe des deux ministères, sans que ces priorités n'excluent l'encouragement à d'autres formes et pratiques artistiques. Ces priorités doivent s'incarner dans les projets académiques de chaque académie. Elles doivent faire l'objet d'une stratégie territoriale commune avec les directions régionales des affaires culturelles, définie en début d'année lors des comités régionaux de pilotage.

.....

● CHANTER

La **pratique vocale** est une priorité : l'objectif poursuivi est l'implantation d'une chorale dans toutes les écoles élémentaires et collèges.

Au cours de l'année 2017-2018, 56 % des écoles et 84 % des collèges proposaient une activité de chorale.

Le développement de la pratique chorale à l'école maternelle et à l'école élémentaire nécessite la mobilisation des 180 conseillers pédagogiques en éducation musicale ainsi que celle des quelques 5 000 titulaires du diplôme universitaire des musiciens intervenants.

Au **collège**, la chorale relève désormais d'un **enseignement facultatif interniveaux et interclasses**. Disposant de 72 heures, dont au moins une heure chaque semaine, elle s'organise selon les besoins du répertoire travaillé, mais aussi des concerts, cérémonies et événements inscrits dans la vie des établissements.

Dans le premier comme le second degré, **les partenariats avec les conservatoires classés répartis sur l'ensemble du territoire**, écoles de musiques et structures culturelles sont encouragés et bénéficient d'un soutien particulier.

Afin d'accompagner l'ensemble des acteurs, **un plan de développement des pratiques chorales** est mis en œuvre avec :

- **un soutien apporté aux chorales scolaires** avec une priorité donnée aux territoires les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- **un soutien spécifique apporté à des projets de création** visant à renouveler le répertoire des chorales à l'école ;
- **une formation à la pratique chorale comprenant :**
 - le financement de formations multicatégorielles (professeurs, dumistes, animateurs), associé à la mobilisation de l'ensemble des acteurs soutenus par les ministères (conservatoires classés, missions Voix, centres musicaux ruraux, Centre européen du jeu vocal, etc.) ;

- le développement du programme national des centres d'art vocal, qui devront consacrer au moins 15 % de leur financement à l'accompagnement de leurs actions d'EAC, notamment par la formation de chefs de chœur ;
- la création de chœurs académiques d'enseignants qui permettent à des professeurs volontaires d'acquérir, par la pratique collective entre pairs, les techniques de direction de chœur ;
- **la diffusion et le partage des ressources et les bonnes pratiques, avec :**
 - l'outil numérique Vox, ma chorale interactive, développé par Radio France ;
 - Musique Prim, site ressources pour l'éducation musicale à l'école et au collège ;
 - des supports tels que le vademecum *La Chorale, à l'école, au collège et au lycée*.

Les temps forts

Plusieurs événements permettent de partager cette pratique avec les familles, de dépasser les murs de l'école et de s'inscrire dans le territoire :

→ **la Rentrée en musique**, dont la troisième édition en septembre 2019 a donné lieu à de multiples manifesta-

tions de tout ordre sur l'ensemble du répertoire métropolitain et ultramarin ;

→ le festival **Écoles en chœur** qui s'achève par un grand concert de fin d'année ;

→ **la Fête de la musique** et sa déclinaison à l'école.

LIRE

Encourager une approche renouvelée de la lecture, en tant que plaisir personnel et partagé, constitue une deuxième priorité.

Fréquenter bibliothèques et CDI

Sur le temps scolaire et en dehors des heures d'enseignement, **la bibliothèque d'école et le centre de documentation et d'information (CDI)** sont des lieux privilégiés d'accès aux arts et à la culture.

Un plan de rénovation des bibliothèques d'école a été engagé depuis deux ans par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avec une priorité donnée aux écoles les plus éloignées de bibliothèques publiques et de structures culturelles.

Le ministère de la Culture accompagne cette démarche à travers **le plan Ouvrir plus, offrir plus** pour les bibliothèques territoriales, les contrats territoires-lecture, et le dispositif **Rendez-vous en bibliothèque**.

À compter de 2020, les collèges et les lycées élaboreront des conventions avec les bibliothèques publiques de proximité ou, le cas échéant, avec la bibliothèque départementale. Ce partenariat permettra des actions communes sur les modalités d'accueil des élèves dans les bibliothèques et les CDI, sur le prêt d'ouvrages entre établissements et bibliothèques, sur le partage de catalogues, sur la promotion du livre, des auteurs et de la lecture, etc.

Les CDI, par ailleurs, poursuivront leur évolution pour devenir des **lieux de culture dynamiques, ouverts aux arts**, accueillant des expositions, permettant de découvrir le cinéma, etc., et des **maisons du numérique**, donnant accès à des ressources digitales diversifiées, au service des apprentissages, de la formation intellectuelle et culturelle et de l'orientation des élèves.

Partager le plaisir de lire

Afin de faire de la lecture un plaisir partagé, plusieurs initiatives sont soutenues, qu'il s'agisse pour les enfants de prendre ensemble le temps de partir à la découverte de textes et d'auteurs, de partager ces découvertes à travers la lecture à voix haute ou de devenir soi-même auteur. Elles ont pour moteur :

- la généralisation d'un **quart d'heure lecture** dans les écoles et les établissements scolaires, temps banalisé de lecture personnelle durant la journée scolaire ;
- le soutien aux associations mobilisées tant au niveau national que territorial.

Et comme le plaisir de lire se cultive **dès le plus jeune âge, en famille et avec ses amis**, des dispositifs spécifiques sont aussi proposés aux enfants et aux adolescents dans la continuité de leurs temps libre, tels que :

- **Premières pages** à destination de la petite enfance dans le lien avec leurs familles ;
- **Des Livres à soi** pour accompagner les familles en situation de grande précarité dans l'accès au livre et à la lecture.

Les temps forts

- La remise, chaque année, aux élèves de CM2, de 800 000 exemplaires de **Fables de La Fontaine** illustrées par un artiste ;
- **Deux grands concours de lecture à voix haute : Les Petits Champions de la lecture**, destiné aux élèves de CM2 avec 33 000 élèves concernés en 2018, 47 000 en 2019 et un objectif visé de 100 000 participants ; **Si on lisait... à voix haute !**, concours créé en 2019 destiné aux collégiens et lycéens, organisé **avec l'émission La Grande Librairie de France 5**.
- **La participation à La Nuit de la lecture**, articulée avec les deux précédents concours.

 REGARDER

Dans une société confrontée à la multiplication des images, l'éducation du regard des élèves à travers les œuvres d'art est centrale, et passe par l'appropriation de notre patrimoine culturel commun. Dans cette dynamique, le rôle des professeurs d'arts plastiques au sein des équipes pédagogiques est déterminant.

À la rencontre du patrimoine dans toute sa diversité

Apprendre à regarder, apprécier et interroger notre patrimoine, bâti ou naturel, est un enjeu d'éducation citoyenne et de contribution à la préservation de cette richesse commune. Chaque élève est ainsi invité à s'emparer des sujets de société à travers une découverte active de ce patrimoine et des pratiques artistiques vivantes : observer, s'étonner, décrire, comparer et mettre en relation pour mieux s'inscrire dans un environnement, en mesurer la profondeur historique et sociale.

À l'école maternelle et élémentaire, chaque année, **une visite d'un lieu patrimonial devra être organisée, et le cas échéant, la découverte d'un patrimoine naturel**. Pour accompagner les enseignants, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture proposent un guide ***Enseigner le patrimoine de proximité***, réalisé en collaboration avec l'Institut national d'histoire de l'art (Inha). Les partenariats entre les écoles et les lieux patrimoniaux seront privilégiés : musées, monuments, archives, sites archéologiques, villes et pays d'histoire, parcs régionaux, friches industrielles, lieux de mémoire et maisons des illustres, etc.

Au collège, **l'enseignement d'histoire des arts** peut faire l'objet depuis 2017 d'une épreuve orale dans le cadre du diplôme national du brevet, et offre une entrée privilégiée à cette exploration de la diversité du champ patrimonial. Une nouvelle collaboration avec l'Inha et l'École du Louvre permettra notamment l'identification, la production et la diffusion de ressources pour les professeurs en lien avec cet enseignement, en complément de celles repérées par le portail Histoires des arts.

Les temps forts

- **Levez les yeux, le patrimoine en met plein la vue** : la veille des Journées européennes du patrimoine et des Journées de l'architecture, événements largement partagés au-delà de l'école, une offre spécifique est déployée à destination des publics scolaires. Une belle occasion d'amorcer, en début d'année scolaire, des projets en lien avec le patrimoine.
- **La Classe, l'œuvre !** permet aux enseignants de co-construire avec un lieu patrimonial un projet pédagogique spécifique autour d'une ou d'un corpus d'œuvres. À l'occasion

de la **Nuit européenne des musées**, les élèves proposent au public présent une médiation originale autour de ces œuvres, qui peut mobiliser création graphique, plastique, théâtrale, musicale, chorégraphique, etc.

- **Les Journées du 1 % artistique de l'école à l'enseignement supérieur** permettent de valoriser l'ensemble des œuvres d'art installées dans les écoles et les établissements scolaires, agricoles et de l'enseignement supérieur, en lien étroit avec les réseaux d'écoles d'art, Frac, musées et centres d'art, artothèques, etc..

Le cinéma, à la croisée du patrimoine et de la création

En s'initiant au langage cinématographique, l'élève enrichit sa lecture des images.

- Les programmes **École et cinéma**, **Collège et cinéma** et **Lycéens au cinéma** désormais bien implantés, continuent à favoriser la fréquentation des salles de cinéma par les élèves (près de 1 800 000 enfants chaque année, soit près de 15 % des élèves).
- Le jeu pédagogique **L'Atelier cinéma** à destination des classes de CM1, CM2 et 6^e est en cours de déploiement dans l'ensemble des écoles élémentaires. Il se décline en deux versions complémentaires : un kit physique (livret enseignant, boîtes de jeux, photogrammes) et une application numérique gratuite pour tablettes.
- Le développement des **ciné-clubs** dans les lycées se poursuit, avec comme objectif un ciné-club dans chaque établissement à l'horizon 2022. Pour ce faire, le site **cinema.lumni.fr/edutheque**, lancé en octobre 2018 par France Télévisions avec le soutien de réseau Canopé, met gratuitement à disposition de la communauté éducative 55 films du patrimoine cinématographique.

Les temps forts

Offrant un bel espace à l'exercice de l'esprit critique des lycéens, deux prix sont désormais décernés chaque année par des élèves de lycée :

- **le Prix Jean Renoir des lycéens**, qui encourage la production de critiques écrites ;
- **le César des lycéens**, en partenariat avec l'Académie des arts et techniques du cinéma.

S'EXPRIMER À L'ORAL

Prendre la parole devant un public, partager avec d'autres le plaisir d'interpréter un texte, exprimer et défendre une opinion devant un auditoire constituent des compétences clés pour la réussite des élèves et leur insertion professionnelle, leur construction personnelle et leur épanouissement.

Depuis la rentrée 2019, près de 400 établissements **expérimentent un nouvel enseignement d'éloquence** en classe de troisième, à raison d'une demi-heure hebdomadaire. Il concerne tout le champ de l'éloquence et des arts de la parole (théâtre et spectacle vivant, cinéma-audiovisuel, etc.) et permet aux élèves, selon le projet des professeurs, de travailler sur la lecture à voix haute, la déclamation ou le jeu théâtral ainsi que sur l'échange argumenté et la prise de parole face à un public (plaidoyer, discours, etc.). Ce nouvel enseignement vise notamment à renforcer la préparation des élèves à la nouvelle **épreuve d'oral** du baccalauréat.

En 2020, une attention particulière sera portée au **développement des résidences de théâtre** et aux partenariats avec les compagnies et les salles de spectacles, aujourd'hui moins représentées parmi les partenaires des établissements scolaires.

Les temps forts

- **Concours d'éloquence dans les académies** : de nombreuses initiatives sont portées par les établissements et les académies, souvent en lien avec les collectivités, pour mettre en valeur l'éloquence et l'art oratoire.

DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE

En parallèle du travail conduit sur la réception des œuvres d'art, vecteur de distanciation critique, l'éducation à l'image, aux médias et à l'information doit permettre à chaque jeune de décrypter les informations véhiculées par les multiples images environnantes, pour résister aux « infox » et lutter contre les discours de haine. Par nature transversale, elle s'articule de manière complémentaire avec l'enseignement moral et civique.

Mené en **lien avec les médias professionnels et les médias de proximité**, ce travail de sensibilisation et d'éducation trouve toute sa place à l'école, et fera également l'objet de temps spécifiques durant les journées obligatoires du **Service national universel** (SNU).

Le ministère de la Culture a lancé un appel à projets afin de soutenir des **projets innovants de l'éducation aux médias et à l'information**. Il soutient également le développement de **résidences de journalistes**, notamment en milieu scolaire, ainsi que des dispositifs tels que Entre les images du réseau Diagonal pour une éducation à l'image par et avec la photographie, ou les actions de Dysturb consacrées au photojournalisme.

Les temps forts

- **Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information**, sous l'égide de l'Unesco ;
- **Semaine de la presse et des médias dans l'école** ;
- **Semaine européenne de l'éducation aux médias** (première édition en mars 2019).



UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR FAVORISER LA GÉNÉRALISATION DE L'EAC

.....

Au-delà des actions ciblées dans chaque domaine prioritaire, l'EAC ne pourra trouver toute sa place à l'École sans une culture commune de l'ensemble des acteurs, passant notamment par la formation, des outils pour la diffusion de ressources et de bonnes pratiques et la généralisation de son évaluation.

.....



FORMER LES ACTEURS DE L'EAC

Partager une culture commune de l'EAC présuppose une véritable stratégie de formation des acteurs tant au plan national que dans chaque territoire.

La généralisation de formation à l'EAC au sein des **Inspé et des établissements de l'enseignement supérieur est au cœur des travaux engagés** par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de la Culture.

Généraliser la formation initiale

En formation initiale, les Inspé proposeront des modules de formation à l'EAC dans une approche transdisciplinaire. Ces modules seront déclinés en fonction des besoins des étudiants pour s'adapter à leur parcours et leur proposer des pratiques pédagogiques opérationnelles.

Une réflexion est engagée pour que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture intègrent des modules de formation à la transmission et à la médiation, notamment en milieu scolaire.

Renforcer la formation continue

Les délégations académiques (à la formation, à l'action culturelle, au numérique éducatif, à l'innovation), les Inspé, les 38 pôles de ressources EAC (Preac), les Drac et l'ensemble des acteurs artistiques et culturels impliqués travaillent d'ores et déjà pour construire une offre de formation qui tienne compte des besoins des élèves, des enseignants et des territoires.

Un référentiel de formation sera élaboré pour préciser la diversité des besoins de formation des professeurs de l'éducation nationale. Il permettra ainsi à chaque acteur de la formation (éducation nationale et partenaires) de construire des actions partenariales de formation sur une base partagée.

Fédérer les offres de formation et partager une culture commune

Les initiatives riches et nombreuses qui se sont développées manquent pour l'heure de visibilité et nécessitent une plus grande coordination.

Dans cette perspective, les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de la Culture ont souhaité créer l'**Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle** (Inseac) qui ouvrira à Guingamp à la rentrée 2021.

Cet établissement d'enseignement supérieur, intégré au Cnam, aura pour vocation de structurer sur le plan national la formation et la recherche dans le domaine de l'EAC. Pôle de ressources, il permettra de fédérer les acteurs autour de pratiques et d'objectifs partagés, contribuant ainsi à créer un environnement favorable au développement et à l'évaluation de cette politique sur l'ensemble du territoire.



DIFFUSER LES RESSOURCES

Un nombre important d'outils, et notamment de plateformes numériques, existent aujourd'hui pour permettre la mise à disposition de ressources artistiques et culturelles de qualité : Éduthèque, Histoire des arts, cinema.lumni.fr/eduthèque, Educ'Arte, etc.

Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont donc entamé un travail commun avec l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public pour une plus grande rationalisation des offres, une meilleure visibilité de l'existant, et le développement de nouveaux outils.

La création de Lumni, nouvelle plateforme unifiée d'accès à des ressources pour l'EAC, répond à ces trois objectifs.

Lancée en novembre 2019, la plateforme Lumni intègre tous les acteurs de l'audiovisuel public qui mettent leurs contenus à disposition de la plateforme : France Télévisions, Arte, France Médias Monde, Radio France, TV5 Monde, l'INA. Pilotée par l'INA et France Télévisions, Lumni associe également les partenaires historiques de l'éducation (Ligue de l'enseignement, Canopé, Éduthèque).

Avec un catalogue de plus de 10 000 programmes, Lumni propose une offre grand public avec des espaces sur connexion réservés aux professionnels de l'éducation. Trois espaces sont ainsi dédiés :

- **aux élèves et à leurs familles**, qui peuvent compléter leurs cours avec des contenus s'adressant à tous les niveaux et pour tous les formats (vidéo, audio, jeux) ;
- **aux enseignants**, qui disposent d'un catalogue de ressources expertisées leur permettant de préparer et d'illustrer leurs cours ;
- **aux animateurs** : pour la première fois, une offre est proposée aux animateurs pour animer leurs ateliers et susciter le débat.

Par une association inédite de tous les acteurs, et par la mise en partage de contenus exigeants autant qu'adaptés aux évolutions de la société, l'audiovisuel public se dote ainsi d'un outil exceptionnel au service du numérique éducatif.

ÉVALUER LE 100 % EAC

Une instance de dialogue et de concertation avec les acteurs de l'EAC et les territoires : le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

Unique formation collégiale liée à l'EAC et regroupant l'ensemble des acteurs, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) est l'auteur de la **charte de l'éducation artistique et culturelle** dont les attendus nourrissent l'ensemble des actions.

En 2020, à la suite des travaux du HCEAC, **un dossier d'engagement pour la labellisation « Objectif 100 % EAC »** à destination des collectivités territoriales candidates sera finalisé et généralisé.

Un **référentiel d'évaluation**, sera également conçu pour aider tous les acteurs de l'EAC (professeurs, chefs d'établissement, associations, artistes etc.) à co-évaluer plus facilement leurs projets.

Enfin, une réflexion sera engagée autour de **la composition du HCEAC** pour :

- renforcer l'interministérialité autour d'une évaluation partagée des politiques d'EAC ;
- développer l'accompagnement des collectivités territoriales pour la généralisation de l'EAC ;
- assurer une meilleure représentativité des artistes et des élèves.

Un outil de valorisation et de développement des projets artistiques et culturels : l'application Adage

À compter de janvier 2020, **chaque établissement scolaire aura accès à une nouvelle application, Adage**, qui lui permettra d'inscrire tous les projets artistiques et culturels menés, dans le cadre de son projet d'établissement ou projet d'école. Ce faisant, chacun pourra voir ce que les autres équipes ont mis en place, et avec quels partenaires culturels.

À la rentrée 2020, Adage servira aussi d'outil pour solliciter des financements académiques pour les projets EAC, via la fonctionnalité Appel à projets.

Les ressources et la visibilité offerte par Adage permettront ainsi un pilotage fin en favorisant l'émergence de partenariats et en accompagnant au mieux les équipes pédagogiques dans la construction de leur projet en vue d'atteindre le 100 % EAC.

Un suivi annuel des résultats : l'enquête statistique

Afin de suivre la réalisation de l'objectif fixé de 100 % d'élèves bénéficiant d'une action d'EAC de qualité, les services d'études et statistiques des deux ministères ont mis en place **une étude d'évaluation conjointe pérenne**, validée par l'Institut national des statistiques et des études économiques. L'enquête de 2017-2018 a montré que 75 % des élèves avaient bénéficié au cours de l'année scolaire d'une action artistique et culturelle. Cette enquête a vocation à être reconduite chaque année :

- pour l'année 2018-2019, les résultats seront disponibles en mars 2020 ;
- pour l'année 2019-2020, les résultats seront disponibles en mars 2021.





CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

 Liberté • Égalité • Fraternité République Française	MINISTÈRE DE LA CULTURE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
---	----------------------------	---	---	--	---	---



COORDONNÉES

.....

Délégués académiques à l'action culturelle

AIX-MARSEILLE

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil

Daac : Marie Delouze
daac@ac-aix-marseille.fr

AMIENS

<http://www.ac-amiens.fr/767-delegation-academique-a-l-action-culturelle.html>

Daac : Philippe Zinetti
ce.daac@ac-amiens.fr

BESANCON

<http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr>

Daac : Stéphanie Barbier
ce.ac@ac-besancon.fr

BORDEAUX

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

Daac : Catherine Darrouzet
ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr

CLERMONT-FERRAND

<http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle>

Daac : Agnès Barbier
ce.daac@ac-clermont.fr

CORSE

<http://www.ac-corse.fr/DAAC>

Daac : Michel Piferini
daac@ac-corse.fr

CRÉTEIL

<http://daac.ac-creteil.fr/>

Daac : Jean-Jacques Paysant
ce.daac@ac-creteil.fr

DIJON

<http://artsculture.ac-dijon.fr/>

Daac : Éric Gady
daac@ac-dijon.fr

GRENOBLE

<http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture>

Daac : Alexandre Winkler
alexandre.winkler@ac-grenoble.fr

GUADELOUPE

https://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/enseignements_artistiques_et_actions_culturelles_daac

Daac : Carlos Cruz
ce.culture@ac-guadeloupe.fr

GUYANE

<https://arts-plastiques.dis.ac-guyane.fr/Delegation-Academique-a-l-Education-Artistique-et-a-l-Action-Culturelle-DAAC.html>

Daac : Isabelle Niveau
isabelle.niveau@ac-guyane.fr

LILLE

<http://daac.ac-lille.fr>

Daac : Bérengère Clement
secretariat.daac@ac-lille.fr

LIMOGES

<http://www.ac-limoges.fr/cid79630/delegation-academique-a-l-action-culturelle.html>

Daac : Jean-François Le Van
ce.daac@ac-limoges.fr

LYON

<http://daac.ac-lyon.fr>

Daac : Valérie Perrin
daac@ac-lyon.fr

MARTINIQUE

<http://www.ac-martinique.fr/pid36617/arts-culture.html>

Daac : Camille-Marie Ullindah
daac@ac-martinique.fr

MAYOTTE

<https://www.ac-mayotte.fr/index.php/etablisements/espace-pedagogique/appels-a-projets/1153-appel-a-projet-pour-l-action-culturelle-2018-2019>

Daac : Catherine Daumas
catherine.daumas@ac-mayotte.fr

MONTPELLIER

<http://www.ac-montpellier.fr/pid32187/education-artistique-culturelle.html>

Daac : Stéphane François
ce.recdaac@ac-montpellier.fr

NANCY-METZ

<https://culture.ac-nancy-metz.fr>

Daac : Sophie Renaudin
ce.daac@ac-nancy-metz.fr

NANTES

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-artistique-et-action-culturelle/>

Daac : Marie-Danielle Mignier
ce.daac@ac-nantes.fr

NICE

<http://www2.ac-nice.fr/cid94484/la-delegation-academique-a-l-education-artistique-et-culturelle.html>

Daac : Laurence Patti
daac@ac-nice.fr

NORMANDIE

<http://www.ac-normandie.fr/politique-educative/l-ecole-et-la-societe/education-artistique-et-culturelle>

François Virot
daac@ac-rouen.fr
Françoise Guitard
daac@ac-caen.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article493>

Daac : Véronique Lehoullier
veronique.lehoullier@ac-noumea.nc

ORLÉANS-TOURS

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action_educative/arts_et_culture

Daac : Anne-Marie Peslherbe-Ligneau
daac@ac-orleans-tours.fr

PARIS

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_174005/portail-pedagogie-arts-et-culture

Daac : Laurent Pejoux
ce.daac@ac-paris.fr

POITIERS

<http://www.ac-poitiers.fr/cid102902/delegation-academique-a-l-action-culturelle.html>

Daac : Annie Mathieu
secretariat.daec@ac-poitiers.fr

REIMS

<http://www.ac-reims.fr/pid34136/education-artistique-culturelle.html>

Daac : Éric-Marie Guérin
ce.ac@ac-reims.fr

RENNES

<http://www.ac-rennes.fr/pid34602/education-artistique-culturelle.html>

Daac : David Guillerme
ce.daac@ac-rennes.fr

LA RÉUNION

<https://www.ac-reunion.fr/daac.html>

Daac : Delphine Colin
daac.secretariat@ac-reunion.fr

STRASBOURG

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac>

Daac : Peggy Gattoni
ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

TOULOUSE

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/daac/equipes/delegation-academique>

Daac : Brigitte Quilhot-Gesseume
culture@ac-toulouse.fr

VERSAILLES

<http://www.ac-versailles.fr/pid35693/education-artistique-et-culturelle.html>

Daac : Marianne Calvayrac
ce.daac@ac-versailles.fr

.....

Directeurs de pôle et/ou conseillers, en charge de l'éducation artistique et culturelle

Jacqueline Broll

**Directrice du pôle action culturelle
et territoriale**

Drac Auvergne-Rhône-Alpes
Le Grenier d'Abondance
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON cedex 01
jacqueline.broll@culture.gouv.fr

Pierre-Olivier Rousset

**Directeur du pôle action culturelle
et territoriale**

Drac Bourgogne-Franche Compté
Hôtel Chartraire de Montigny
39-41 rue de la Vannerie
21000 DIJON
pierre-olivier.rousset@culture.gouv.fr

Martine Le Bras

**Conseillère pour l'Éducation
artistique et culturelle**

Drac Bretagne
Hôtel Blossac
6 rue du Châpitre
35044 RENNES cedex
martine.le-bras@culture.gouv.fr

Jean-Luc Sarrola

**Chargé de mission
pour l'action culturelle**

Drac Corse
Villa San-Lazaro
1 Chemin de la Pietrina
CS 10003 – 20704 AJACCIO cedex 9
jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr

Jacques Deville

**Directeur du pôle démocratisation
et industries culturelles**

Drac Grand-Est
Palais du Rhin
2 place de la République
67082 STRASBOURG cedex
jacques.deville@culture.gouv.fr

N.

**Conseiller pour l'action culturelle
et territoriale**

Dac Guadeloupe
22 rue Perrinon
97100 BASSE-TERRE cedex
guadeloupe@culture.gouv.fr

Vanessa N'Doye

**Cheffe du service mission action
territoriale et interministérielle**

Drac Centre-Val-de-Loire
6 rue de la Manufacture
45043 ORLÉANS cedex
vanessa.ndoye@culture.gouv.fr

Éric Le Moal

Directeur du pôle publics et territoires

Drac Hauts-de-France
Hôtel Scrive
3 rue du Lombard
59800 LILLE
eric.le-moal@culture.gouv.fr

Jean-Marc Dos Santos

**Chef du service développement
et action territoriale**

Drac Île-de-France
47 rue Le Peletier
75009 PARIS
jean-marc.dos-santos.malhado@culture.
gouv.fr

Guillaume Deslandes

Chef du pôle territorial

Drac Martinique
54 rue du Professeur Raymond Garcin
97200 FORT-DE-FRANCE
guillaume.deslandes@culture.gouv.fr

Ludivine Pindard

Conseillère action territoriale
et référente pour l'Éducation
artistique et culturelle

Dac Guyane
95 avenue du Général de Gaulle – BP 11
97321 CAYENNE cedex
ludivine.pindard@culture.gouv.fr

Diane De Rugy

Directrice régionale adjointe

Drac Normandie
13 bis rue Saint-Ouen
14052 CAEN cedex 4
diane.de-rugy@culture.gouv.fr

Christine Diffembach

Responsable du pôle
démocratisation culturelle
et action territoriale

Drac Nouvelle Aquitaine
54 rue Magendie
33074 BORDEAUX cedex
Tel : 05 55 45 66 10
christine.diffembach@culture.gouv.fr

Michel Richard

Chef de la mission culture

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
75 rue Sébastopol – BP C5
98844 NOUMÉA cedex
michel.richard@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Florence Gendrier

Conseillère pour l'action culturelle
et artistique

Dac Mayotte
BP 676
97600 MAMOUDZOU
florence.gendrier@culture.gouv.fr

Valérie Travier

Directrice des pôles création et action
culturelle et territoriale

Drac Occitanie
Hôtel de Grave
5 rue Salle-L'Evêque – CS 49020
34967 MONTPELLIER cedex 2
valerie.travier@culture.gouv.fr

Cécile Duret-Masurel

Cheffe de pôle action culturelle
et territoriale

Drac Pays-de-Loire
1 rue Stanislas Baudry – BP 63518
44035 NANTES cedex 01
cecile.duret-masurel@culture.gouv.fr

Estelle Berruyer

Chargée de mission Culture

Haut-Commissariat de la République
en Polynésie Française
Mission aux Affaires Culturelles
43 avenue Pouvana'a a Oopa – BP 115
98716 PAPEETE
estelle.berruyer@polynesie-francaise.pref.
gouv.fr

Louis Burle

Coordinateur du pôle publics et territoires

Drac Provence-Alpes-Côte-d'Azur
23 boulevard du Roi René
13617 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
louis.burle@culture.gouv.fr

Christine Richet

Directrice régionale des affaires
culturelles

Dac Réunion Océan Indien
23 rue Labourdonnais
97646 SAINT-DENIS cedex
christine.richet@culture.gouv.fr

Rosiane de Lizarraga

Chargée de mission aux affaires
culturelles

Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud
BP 4200
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
rosiane.de-lizarraga@culture.gouv.fr



